

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président. Il y a déjà quelques mois, je crois, le député de Saint-Jean-Est m'a demandé si j'avait l'intention de suivre la politique du Président Reagan en vue d'obtenir les mêmes prétendus résultats positifs. Je lui ai dit à l'époque que l'une des principales caractéristiques de la politique américaine était la suppression de très importants programmes sociaux, chose que je ne pourrais en aucun cas recommander à la Chambre des communes. Je tiens à dire au député que je suis surpris de l'entendre citer en exemple les États-Unis pour ce qui est de diminuer les taux d'imposition, chose que nous faisons chaque année au Canada par le biais du système d'indexation, que nous approuvons tous.

Dans le dernier budget, outre le maintien de l'indexation, nous avons diminué les taux d'imposition, notamment les taux marginaux, autant de mesures qui auront pour effet de diminuer l'impôt que devront payer 12 millions de Canadiens en 1982. Voilà ce qu'on fait au Canada. Je souhaite que le Président des États-Unis fasse mieux que cela dans son exposé budgétaire de ce soir.

LA POLITIQUE DU MINISTRE

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, le fait que les impôts des gens ordinaires aux États-Unis vont être considérablement moins élevés cette année qu'il y a un an ne semble pas impressionner le moins le ministre. Celui-ci a dit à maintes reprises que l'objectif premier du gouvernement actuel est de réduire l'inflation. Le gouvernement des États-Unis a réduit l'inflation de façon substantielle au cours de la dernière année. Avec sa politique, le ministre a contribué à accroître considérablement l'inflation, comme je l'ai signalé à la Chambre, et il n'a rien répondu à cela parce qu'il sait pertinemment que c'est vrai et que sa politique est un échec. On risquerait fort de se tromper si l'on disait, en parlant de politique économique, que tout le monde a tort sauf Allan.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je me permets de revenir un moment à la question que le député a posée précédemment, lorsqu'il a comparé la fiscalité du Canada et celle des États-Unis. Je dirai à mon honorable ami que le salaire moyen dans l'industrie au Canada sera cette année de quelque \$22,000. A ce niveau de revenu, les économies d'impôt découlant de l'indexation, les réductions du taux d'imposition marginal et le crédit d'impôt accru du gouvernement fédéral totalisent \$625 pour un couple marié à revenu unique, ayant deux enfants, ce qui n'est pas mal, et \$220 pour un célibataire. Je crois que cela surpasse de beaucoup les statistiques que le député a citées au sujet des États-Unis.

M. Hees: Qu'en est-il de l'inflation que le ministre dit être le problème numéro un? Il n'en parle même pas.

Questions orales

LE BUDGET

LES PROPOSITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre des Finances qui, dans son budget, s'en prend d'une façon inouïe aux quelque 15 million de Canadiens qui bénéficient de régimes de soins médicaux et dentaires. Le ministre propose d'imposer les cotisations que verse l'employeur, ce qui découragera les Canadiens de souscrire à leur propre régime de soins médicaux et dentaires et obligera les Canadiens à faible revenu à payer plus cher. Ce projet fait-il partie d'une offensive généralisée contre tous les objectifs sociaux valables, ou bien le ministre reviendra-t-il au bon sens et supprimera-t-il ces dispositions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député soulève la question de l'imposition des avantages sociaux des employés, notamment les régimes de soins médicaux et dentaires. Je rappelle au député que certains employés touchent une partie de leur rémunération sous forme de cotisation de l'employeur à ces régimes, exempt d'impôts, tandis que d'autres touchent la totalité de leur rémunération sous forme de salaire imposable. C'est pour rectifier cette anomalie que nous avons décidé d'imposer ces cotisations.

Je signale en outre au député que les réductions d'impôt que je viens d'évoquer, soit \$625 pour un couple marié ayant deux enfants ou une famille comptant sur un seul revenu, seront dans la plupart des cas supérieures à la hausse d'impôts attribuable à l'imposition des cotisations des employés. J'ai ici les chiffres exacts. Le député verra que l'impôt supplémentaire que paiera l'employé moyen est très inférieur au montant de la réduction d'impôts qui lui sera consentie.

LES RECOMMANDATIONS DES PARTIES CONCERNÉES

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire qui se rattache à celle qui vient d'être posée. Le ministre se souviendra que je lui ai posé une question le 16 décembre au sujet des prestations des régimes d'assurance dentaire et d'assurance-maladie. A l'époque, il a dit que j'essayais de «brouiller les pistes».

● (1450)

Depuis cette date, le ministre a reçu un certain nombre de mémoires émanant de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, du Congrès du travail du Canada, du Building Trades Council et de l'Association canadienne de la construction. Le ministre a alors fait savoir qu'il examinerait les conséquences des recommandations contenues dans ces documents qui constatent deux choses. Premièrement, que son budget compromet la crédibilité de ces régimes d'assurance dentaire et d'assurance-maladie privés et, deuxièmement, que des millions de travailleurs canadiens devront payer des sommes supplémentaires.